

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune d'ALEX**

| NOMBRES DE MEMBRES                  |             |                                           |
|-------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| Affiliés au<br>Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 23                                  | 23          | 22                                        |

**Séance du 29 juin 2020**

Le lundi 29 juin 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
23 juin 2020

Date d'affichage  
1<sup>er</sup> juillet 2020

| RESULTAT DU VOTE |        |            |
|------------------|--------|------------|
| Pour             | Contre | Abstention |
| 22               | 0      | 0          |

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Semya WATBLED AJMI

## **PLUS-VALUES AU MARCHE D'ETUDE ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a attribué le marché d'étude du système d'assainissement intercommunal au cabinet IRH, pour un montant de 63 018,00 €HT.

Ce marché a été passé en groupement de commande avec la commune de Grâne et le SIA Alex-Grâne, selon les termes de la convention signée le 19 mars 2018.

Les premiers éléments de l'étude mettent en évidence la nécessité de réaliser des investigations complémentaires sur le réseau (ITV et tests à la fumée) plus importantes qu'initialement prévu au marché.

Ces prestations induisent une plus-value au marché de **19 714,78 €HT**. Dont la répartition prévisionnelle, selon les termes de la convention de groupement de commande est la suivante :

- SIA Alex-Grâne : 1 460,00 €HT
- Commune d'Alex : 16 753,68 €HT
- Commune de Grâne : 1 501,10 €HT

Il convient donc de réviser par avenant le montant global du marché à hauteur de 82 732,78 €HT.

Ces investigations complémentaires sont éligibles à un financement du Conseil Départemental de la Drôme à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire réaliser les investigations complémentaires proposées par le cabinet IRH
- **APPROUVE** la passation d'un avenant au marché d'étude passé avec le cabinet IRH, révisant le montant global du marché à 82 732,78 €HT
- **AUTORISE** le Président du SIA Alex-Grâne, en tant que mandataire du groupement de commande, à solliciter le financement le plus élevé possible du Département de la Drôme pour la réalisation de ces prestations.

- **AUTORISE** le Président du SIA Alex-Grâne, en tant que ~~membre du groupement de~~ commande, à exécuter et signer tout document afférent à la présente délibération,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur,

Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER

